



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 114/2023  
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

### FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2023 – NOUVELLES DEMANDES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocail et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### Était absent ou excusé

Christian Lefort.

#### Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023****FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2023 – NOUVELLES DEMANDES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu la délibération n° 143/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 portant sur la révision des dépenses éligibles,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux frais de location de l'Espace Mayenne supportés par les associations sportives du territoire communautaire ou les organismes extérieurs lors d'un déroulement d'événement sportif,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE****Article 1er**

Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif d'un montant de 78 225,23 € :

Événements	Organisateurs	Montant de la participation
Tournoi qualificatif olympique d'escalade 26 au 29 octobre 2023	GRAL 53	18 966,35 €
Tournoi international de Volley Ball Challenge 21 au 24 juillet 2023	ASPTT	42 252,48 €
Compétition CrossFit "Les Mayenne Throwdown" 29-30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2023	MAYENNE THROWDOWN	17 006,40 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES</b>		<b>78 225,23 €</b>

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-114-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23